

**Grand-Duché de Luxembourg**

---

ETABLISSEMENT DE  
RADIODIFFUSION SOCIOCULTURELLE  
ETABLISSEMENT PUBLIC

**Procès-verbal**  
**de la réunion du Conseil d'administration RSC**  
**du 2 juin 2020**  
**(5/2020)**

**Présents :**

Madame	Véronique Faber, Présidente
Mesdames	Tania Brugnoli, Dominique Hansen, Michèle Vallenthini, Renée Wagener (points 1-7), Membres
Monsieur	Raphaël Kies, Membre
Madame	Céline Flammang, Commissaire de Gouvernement
Monsieur	Marc Gerges, Directeur
Madame	Laure Bourguignon, Secrétaire

**Excusés :**

Madame	Nancy Braun, Membre
Messieurs	Jean-Marie Haensel, François Mousel, Membres

Suite à l'état de crise décrété par le Gouvernement en date du 18 mars 2020, et en conformité avec le Règlement grand-ducal du 20 mars 2020 portant introduction de mesures concernant la tenue de réunions dans les sociétés et dans les autres personnes morales, la présente réunion du Conseil d'administration de la radio socioculturelle a eu valablement lieu par recours à la visioconférence.

## **1. Adoption de l'ordre du jour**

Le Conseil d'administration a obtenu en date du 2.6.2020 un courrier intitulé « Lettre de l'équipe », signée par une partie des collaborateurs. La présidente propose de remettre ce point à l'ordre du jour de la prochaine réunion mais d'adresser la question de suivi. La proposition trouve l'accord du CA. Un membre propose de prévoir une partie de la discussion lors de la prochaine réunion sans le directeur et une partie en présence du directeur.

## **2. Adoption du projet du procès-verbal de la réunion du 21 avril 2020**

Après quelques modifications proposées par les membres, le procès-verbal de la réunion du 21 avril 2020 est adopté.

## **3. Validation du rapport annuel 2019 (adopté par procédure écrite)**

Le rapport annuel a été adopté par procédure écrite en date du 14/05/2020. Le Conseil estime que le rapport annuel est très réussi et la présidente propose de prévoir outre la publication sur le site, une communication à travers les médias sociaux.

## **4. Code de déontologie (pour discussion)**

La présidente présente le contenu du Code de déontologie proposé, dont l'ébauche a été créée avec l'aide de deux membres du Conseil. Le Code détaille les obligations et responsabilités des membres du Conseil, y compris l'obligation de transparence en ce qui concerne les conflits d'intérêts. Les flux de travail et la répartition des compétences et des responsabilités entre le Conseil, le directeur et la rédaction sont également mentionnées. Il prévoit également la création d'un comité *ad hoc* auquel un membre de l'équipe peut, selon une procédure transparente, adresser une plainte.

Après discussion, la présidente conclue de donner un délai de 2 semaines aux membres pour soumettre leurs commentaires et propositions.

## **5. Mise à jour sur la Mise en pratique règlement et Feuille de route (pour information)**

Le Conseil est en train de travailler sur un papier de mise en pratique du règlement et de vision stratégique, établissant les grandes lignes d'orientation, et les priorités de mise en œuvre.

La présidente propose de prévoir un workshop, animé par une personne externe, pour déterminer les visions et les valeurs de la radio pour concrétiser ce travail.

## **6. Présentation Online Statistiques 1er trimestre 2020 et Analyse TNS-ILReS Plurimedia (pour information)**

Le directeur et deux membres de l'équipe présentent les résultats statistiques.

Au cours du premier trimestre 2020 le site a obtenu 1,1 millions de *page views*, ce qui représente un doublement comparé à 2019. Ceci peut en partie être attribué à la crise Covid-19. La rédaction en ligne, qui est composée d'une équipe de 2,5 personnes, est responsable pour éditer des articles basés sur le contenu radio, mais produit également du contenu « *online only* » ce qui nécessite un travail rédactionnel supplémentaire. Les médias sociaux deviennent de plus en plus importants, et attirent les auditeurs vers le contenu du site de la radio. L'article le plus lu a obtenu plus de 26.000 vues. Le podcast est plutôt stable.

Un membre remarque qu'on est en train de basculer de plus en plus vers une convergence des médias. La visibilité des médias traditionnels passe par Facebook et les réseaux sociaux, surtout pour les jeunes auditeurs.

La radio 100,7 n'a pas recours à de la publicité payée poussée pour le contenu journalistique, mais respecte les critères de l'algorithme qui permet d'amplifier la publication  
D'autres médias en ligne font une mise à jour régulière de leur site, ce qui permet d'imiter la fonctionnalité de « feed » des réseaux sociaux.

Un membre constate qu'il est intéressant de constater que les auditeurs lisent les articles plutôt que de les écouter.

L'échantillon de TNS ILRES augment perpétuellement, mais comporte un nombre plus grand de luxembourgeois que d'étrangers. Le nombre de gens qui consultent la radio de manière journalière est en train de baisser, ceci représente une tendance qui peut être constatée au niveau européen. La population se tourne plus vers les offres en ligne. Pour la catégorie 15-24 ans, la consommation de radio et de télévision linéaire est en baisse. L'audience des plus de 50 ans représente 60% de la part des auditeurs. Malgré la baisse généralisée des auditeurs en ce qui concerne le media radio, l'audience de radio 100,7 est restée stable.

Le Conseil constate que le podcast et la présence en ligne représentent un certain potentiel qui pourrait être développé dans le futur.

## **7. Ressources humaines (pour discussion)**

Le directeur explique brièvement les besoins éventuels futurs en matière de ressources humaines. En vue du poste CDD journaliste non-remplie, le directeur est en train d'évaluer la viabilité budgétaire d'un CDI.

Un membre propose que le CA reçoive à l'avenir un organigramme avec les équivalents temps plein des différents services au préalable chaque fois que le directeur propose des transferts de postes de travail d'un service à l'autre. Le membre propose également que le CA soit informé au préalable de changements des tarifs freelance. **a. Transition culture**

Le Directeur informe le Conseil d'administration que le transfert du service culturel vers la rédaction a été effectué. Il manque aussi une personne dans l'équipe culture.

### **b. Mise à jour médiation**

La prochaine étape est une réunion de coordination du directeur avec tous les chefs de service et le médiateur en mi-juin

### **c. Lettre de l'équipe**

Le Conseil discute de la suite à donner de la lettre obtenue de la part de l'équipe en date du 2 juin 2020. Un membre propose de remettre comme retenu la discussion à la prochaine réunion.

## **8. Finances : Validation Aide à la presse cadre Covid-19**

La radio va soumettre une demande pour obtenir une aide à la presse « spéciale Covid-19 », prévue par le Règlement grand-ducal du 6 mai 2020 ayant pour objet la mise en place d'une indemnité en faveur des éditeurs de publications dans le cadre de la pandémie Covid-19. Cette aide sera investie dans le développement de la plateforme digitale.

## **9. Budget 2021 (pour information)**

Les membres s'échangent sur le budget 2021 et demandent un changement au niveau des recettes.

## **10. Divers**

Afin d'éviter un conflit d'intérêt, la membre Mme Brugnoni déclare vouloir dans le futur se retirer de toute décision touchant le « Kulturcanal ».

### **a. Audit KPMG**

Le Conseil discute du contrat avec KPMG.

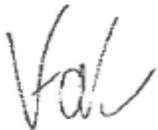
### **b. Prochaine date**

La prochaine réunion du Conseil est fixée pour le 7 juillet à 14.30 heures.

Luxembourg, le 2 juin 2020

Présidente

Secrétaire



Veronique Faber

Laure Bourguignon